

Réserve Civique

La Réserve Civique, c'est quoi ?

Instituée par la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, la Réserve civique permet **l'engagement bénévole et occasionnel** de citoyens et étrangers résidant régulièrement sur le territoire français. Les réservistes mettent à disposition du temps et des compétences dans le cadre d'un ou plusieurs projets d'intérêt général, proposés par des organismes publics ou associatifs. Les réserves thématiques (défense et sécurité, police nationale, sécurité civile sous gestion communale, éducation nationale) ont été rassemblées au sein de la Réserve Civique.

La Réserve Civique, pour qui ?

Le dispositif est ouvert à toutes les personnes de plus de 16 ans (jusqu'à 18 ans une autorisation du représentant légal est nécessaire) et résidant en France, souhaitant s'engager de façon bénévole et occasionnelle.

La Réserve Civique, comment ça se passe ?

La Réserve Civique se déploie sur JeVeuxAider.gouv.fr, qui est la plateforme publique du bénévolat. Elle met en relation des individus qui ont envie d'agir pour l'intérêt général, et des associations, organisations publiques et collectivités territoriales qui ont besoin de bénévoles. Les bénévoles peuvent trouver des missions de bénévolat selon leurs envies :

Votre interlocuteur départemental :

Hervé PETIT
Référént Engagement
Tél. 03 54 04 20 06
Port. 06 22 95 14 77
Mèl. servicecivique-dsden88@ac-nancy-metz.fr
17-19 rue Antoine Hurault - 88026 Epinal CEDEX

Documents à télécharger :

Flyer : <file:///C:/Users/hpetit/Downloads/la-plaquette-engagement-citoyen-4890-1.pdf>

Pour aller plus loin :

Vidéo de présentation du dispositif : https://www.youtube.com/watch?v=3Lh_GVBM2Kk